



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Sudanese Women General Union, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La Sudanese Women General Union est une organisation non gouvernementale qui œuvre en faveur de l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes par le biais d'activités et de projets organisés par ses 27 000 branches locales à travers le Soudan. La SWGU s'efforce de créer une société de justice et d'égalité qui garantit les droits humains des femmes et des enfants. À cette fin, elle élabore des stratégies, des politiques, des plans et des programmes visant à renforcer et à améliorer le rôle des femmes.

Dans le cadre des politiques visant à réduire la pauvreté et axées sur les questions concernant les femmes et leurs problèmes économiques, la Sudanese Women General Union a adopté des politiques et des programmes et lancé des initiatives économiques en vue d'améliorer les conditions de vie des familles. Ces efforts ont contribué à la promotion des femmes et ont permis d'améliorer les conditions de vie des familles et à sortir celles-ci de la pauvreté par des projets rémunérateurs, l'accent étant mis sur les femmes rurales (qui représentent la majorité des femmes soudanaises) dans de nombreux programmes.

L'Union a lancé plusieurs initiatives en faveur de l'autonomisation économique des femmes, notamment dans les zones rurales. La première initiative de ce genre fut le projet « Bourse des femmes » par lequel des fonds suffisants, sous forme de prêts à des conditions favorables, sont alloués. Son financement a été assuré par la Banque d'épargne et de développement social et la Banque agricole pour essayer de couvrir l'ensemble du territoire, et ainsi contribuer à résoudre le problème de financement auquel se heurtent les femmes, en aménageant les règles en matière de garantie, de dépôt de garantie et d'autres instruments bancaires complexes. Les projets financés grâce à la « Bourse des femmes » permettent aux femmes de générer des revenus et d'augmenter le revenu global des ménages, et font l'objet d'un suivi trimestriel en matière de financement et de remboursement. Certaines banques et institutions financières, les ministères des finances à l'échelle fédérale et au niveau des États, ainsi que des associations caritatives, en partenariat avec l'Union, contribuent à cette bourse. Ces contributions sont considérées comme un don et permettent aux femmes d'accéder à un microfinancement assorti de facilités importantes. Le projet a été mis en œuvre dans 15 États et 4 802 familles en ont bénéficié.

Le projet de fonds pour les femmes pauvres a été créé en vertu d'un partenariat entre le Bureau de la zakat et la Banque d'épargne. Il s'agit d'un nouveau projet simple à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne la déclaration sur l'honneur et le cautionnement. Il est composé de deux volets. Le premier volet est celui du Fonds de prêts sans intérêt, dont le financement a été assuré par la Banque d'épargne, avec dans une première phase 1 000 000 livres allouées à 6 597 familles et, dans une seconde phase, 1,6 million de livres allouées à 4 500 familles, avec un taux de remboursement de 98 %. Les projets financés sont les suivants : projets commerciaux, activités agricoles et d'élevage. Le second volet est celui du microcrédit, dont les transferts des montants alloués ont été effectués par l'intermédiaire des bureaux de la Sudanese Women General Union, dans le cadre de procédures simplifiées garanties par des quittances fiduciaires. 7 108 femmes ont bénéficié d'un financement de 1 500 000 livres, avec un taux de remboursement de 100 %. Les opérations de financement se poursuivent. Les fonds ont été alloués à des petites entreprises, notamment d'aviculture.

De son côté, le projet d'amélioration des logements vise à donner aux familles les moyens d'améliorer leur logement et leurs conditions de vie pour leur permettre de vivre dignement. Le remboursement du prêt est échelonné sur 18 mois. Le salaire d'un membre de la famille ou une caution personnelle réglée par chèque peuvent servir de garantie. Ce projet a été réalisé par l'intermédiaire de la Banque de la famille, en collaboration avec la Sudanese Women General Union (Union générale des femmes soudanaises). Le montant des fonds investis s'élevait à 363 000 livres, dont 92 femmes ont bénéficié grâce à l'antenne de la Banque de la famille auprès de la Sudanese Women General Union.

Le projet d'aide à l'aménagement d'un domicile conjugal est un type de microcrédit destiné à répondre aux besoins de base des futurs et des jeunes mariés. Ce projet a été réalisé par l'intermédiaire de la Banque de la famille, en collaboration avec la Sudanese Women General Union. Le montant des fonds alloués, à 360 familles, s'élevait à 720 000 livres.

Le projet de fonds autorenouvelable pour la promotion des femmes recluses et la lutte contre la pauvreté consiste, quant à lui, en un fonds autorenouvelable fournissant des prêts sans intérêt à de petits groupes de femmes recluses (lieux de lecture du Coran). Le remboursement de ces prêts est échelonné sur une période maximale de neuf mois. Les versements mensuels reçus sont reversés à d'autres groupes de façon à couvrir le plus grand nombre possible de femmes en faisant tourner l'argent entre les différents groupes. Ce projet a été réalisé par l'intermédiaire de la Banque d'épargne et de développement, en collaboration avec la Sudanese Women General Union. Le montant des fonds investis s'élevait à 25 000 livres, et le système de rotation des fonds a permis à 2 500 femmes de bénéficier du projet.

Le projet de fonds autorenouvelable pour améliorer la situation des vendeuses de thé consiste en un fonds autorenouvelable destiné aux vendeuses de thé. Les aides sont offertes sous forme de matériel et de moyens de production, à savoir une table à roulettes protégée par un parasol et équipée d'un réchaud à gaz et d'ustensiles utilisés dans la préparation du thé. Cette table peut être montée, démontée et déplacée facilement. Ce projet a été réalisé par l'intermédiaire de la Banque d'épargne et de développement social, en collaboration avec la Sudanese Women General Union. Le montant des fonds alloués, à 700 femmes, s'élevait à 350 000 livres.

Quant au projet de financement des besoins saisonniers des familles, il consiste à aider à pourvoir aux besoins saisonniers des familles (rentrée scolaire, ramadan, fêtes) par l'intermédiaire de la Banque de la famille et de la Sudanese Women General Union, sous forme de prêts à des conditions favorables. Dans le cadre de ce projet a été créé le fonds de financement des activités des femmes, avec un capital de 600 000 livres. 1 150 familles en ont bénéficié et il a été élargi à tous les États. En outre, la partie du projet consacrée au ramadan a été exécutée et 1 151 familles en ont bénéficié. Cette partie a également été élargie à tous les États.

S'agissant du prix de l'innovation pour les femmes rurales, il est décerné aux femmes rurales pour promouvoir le développement rural des communautés et faire connaître les projets auxquels participent des femmes en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants des zones rurales et d'appuyer les femmes rurales pauvres. Neuf prix ont été décernés à ce jour. Les domaines visés par le prix sont les activités rurales productives (agriculture et élevage) individuelles et collectives ainsi que les

activités sociales, à savoir les activités bénéfiques pour la société, comme la formation, le renforcement des capacités et l'orientation en milieu rural. Tous ces projets ont contribué à la réduction de la pauvreté chez les femmes et à l'amélioration de leur niveau de vie.

Le projet de prêt sans intérêt pour les femmes rurales, en partenariat avec le Ministère de la protection et de la sécurité sociale, a pour objectif de renforcer les mécanismes institutionnels et les organisations de la société civile et d'assurer la coordination avec tous les secteurs de manière à promouvoir les femmes rurales et à sensibiliser les populations en zones rurales à l'environnement et à la culture alimentaire. La première phase du projet a bénéficié d'un montant de 4 millions de livres, avec 200 000 livres pour chaque État, sauf pour les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional qui ont reçu 500 000 livres chacun, parce qu'ils sont touchés par un conflit. La deuxième phase a bénéficié d'un financement de 2 millions de livres réparti entre les États ayant affiché de bons résultats. La troisième phase a, quant à elle, bénéficié d'un montant de 5 millions de livres réparti entre 18 États, en fonction des listes d'inventaire des pauvres de catégorie (A) établies par le Institute for Zakat Sciences (Institut des sciences de la Zakat). Cela fait un financement total de 11,28 millions de livres, si l'on y additionne la contribution du Ministère de la protection et de la sécurité sociale à la localité de Abu Zayd dans le Kordofan septentrional, qui s'élève à 280 000 livres. 10 913 femmes rurales ont bénéficié des première et deuxième phases, après réutilisation des sommes remboursées, tandis que 2 904 femmes rurales ont bénéficié de la troisième phase, ce qui fait passer le nombre total de de bénéficiaires à 13 817.

La Sudanese Women General Union a également décidé de créer la Women's Hope for Microfinance Foundation afin de soutenir toutes ces initiatives et ces efforts communs. Elle a été fondée en partenariat avec la Banque centrale soudanaise et le Ministère du bien-être et de la sécurité sociale, avec un financement cumulatif total de 30 millions de livres. Des branches ont été ouvertes dans onze États du Soudan et la Fondation a aidé 8 484 femmes, dont 1,4 % seulement s'est retrouvé en défaut de paiement. Les femmes ont bénéficié de divers types de microcrédit, de société en commandite simple (mudaraba limitée) et de prêt sans intérêt destinés aux femmes pauvres, de prêts sans intérêts destinés aux femmes rurales ainsi que de projets d'amélioration et de génération de revenus. Le nombre total des bénéficiaires de ces financements s'élève à 43 625.

Recommandations

- Mettre en place une base de données sur les conditions des femmes au niveau des États, des localités et des unités administratives.
- Appliquer les lois en faveur de l'autonomisation des femmes.
- Sensibiliser la société à l'importance de l'autonomisation économique des femmes et de l'évolution des mentalités en ce qui a trait au rôle des femmes dans l'économie nationale.
- S'accorder sur un indicateur national du rôle économique des femmes.
- Promouvoir les femmes entrepreneurs dans le pays.

- Encourager le secteur privé à contribuer aux programmes de financement économique destinés aux femmes.
- Élaborer des stratégies et programmes visant à l'autonomisation économique des femmes. Fournir les fonds et les moyens et mettre en place les mécanismes permettant de mettre en œuvre et d'évaluer ces stratégies et programmes et d'en mesurer de l'impact économique et social en fonction d'indicateurs scientifiques.
- Intensifier les programmes de sensibilisation des femmes à l'utilisation optimale des ressources disponibles à travers les modalités et formules de financement des projets générateurs de revenus et de lutte contre la pauvreté.
- Lever les sanctions économiques imposées au Soudan, puisqu'elles privent l'être humain de ses droits les plus élémentaires, constituent une menace grave aux droits de l'homme, notamment les droits des femmes, des enfants et des millions de réfugiés au Soudan, et représentent également une violation flagrante de leurs droits à la vie, à la santé, à l'eau potable, à l'éducation, au développement et à toutes les autres conditions de vie et de bien-être.
- Effacer la dette extérieure du Soudan, en s'appuyant sur le droit au développement et en faisant progresser le processus de paix et de stabilité dans ce pays.
- Fournir une aide technique et matérielle pour les projets économiques, sociaux et de santé ciblant les Soudanaises.
